

La Gestion de l'Arctique

de **Sergueï Lavrov**, ministre russe des Affaires étrangères et **Jonas Gahr Støre**, ministre norvégien des Affaires étrangères

On dit souvent qu'il est peu d'endroits encore vraiment sauvages sur terre, mais les horizons de l'Arctique balayés par les vents sont à coup sûr de ceux-là. Certains analystes politiques affirment même que le paysage géopolitique est aussi rude - une région où règne la loi de la jungle sur le point de basculer dans un conflit en raison d'une « course au pôle Nord » grandissante.

Nous ne partageons pas cette vision. Nous croyons fermement que l'Arctique présente un bon exemple pour démontrer combien la paix et les intérêts collectifs peuvent être servis par la mise en œuvre du droit international. En outre, nous croyons que les défis communs dans l'Arctique pourraient inspirer un nouvel élan dans les relations internationales, basé sur la coopération, plutôt que la rivalité et la confrontation.

En voici un excellent exemple. Le 15 septembre à Mourmansk, la Fédération de Russie et la Norvège ont signé le Traité bilatéral concernant la Délimitation Maritime et la Coopération en Mer de Barents et dans l'Océan Arctique. L'accord divise un espace maritime précédemment contesté d'environ 175 000 km², potentiellement riche en ressources naturelles. Les deux pays ont également convenu des dispositions détaillées concernant la coopération en matière d'exploitation de gisements d'hydrocarbures éventuels chevauchant la ligne de délimitation ainsi que de gestion des pêches.

Pourquoi cet accord représente-t-il une étape si importante ? Parce que les frontières maritimes non résolues peuvent être parmi les différends les plus difficiles à résoudre pour les Etats. En effet, pas moins de quarante ans de négociations ont été nécessaires pour aboutir à cet accord. En fin de compte, toutefois, le droit de la mer a fourni un cadre qui nous a permis de surmonter la logique à somme nulle de la concurrence et de remplacer celle-ci par un processus axé sur la recherche de solutions gagnant-gagnant. Nous espérons ainsi que cet accord inspirera d'autres pays dans leurs tentatives en cours pour résoudre leurs différends concernant les frontières maritimes, dans le Grand Nord comme ailleurs, d'une manière propre à éviter les conflits et à renforcer la coopération internationale.

Comment devrions-nous atteindre cet objectif? Notre expérience nous enseigne trois choses :

Tout d'abord, l'expérience russo-norvégienne prouve que la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (UNCLOS) fournit un cadre solide pour aborder les questions qui se poseront au fur et à mesure que le climat change dans l'Arctique et que l'Océan Arctique se transforme. Ce point a également été souligné en 2008 lorsque les cinq Etats riverains de l'Océan Arctique central - Canada, Danemark (Groenland), Norvège, Fédération de Russie et États-Unis d'Amérique - ont publié conjointement la Déclaration d'Ilulissat. Celle-ci reconnaît les nouveaux défis posés par le changement climatique et la fonte de la glace de l'Océan Arctique, et confirme que le vaste cadre juridique international s'applique à l'Océan Arctique. Bien sûr, la Convention UNCLOS ne donne pas de réponses politiques spécifiques à tous les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés dans le Nord. Cependant, elle représente la base juridique indispensable, primordiale, pour les négociations futures et la coopération en ce qui concerne la région arctique.

La deuxième leçon est qu'une énorme valeur peut ainsi être créée - tant pour les pays individuellement que pour la communauté internationale dans son ensemble - lorsque les Etats considèrent leurs intérêts dans une perspective à long terme, en visant des solutions gagnant-gagnant et durables. C'est exactement le cas pour la frontière en Mer de Barents et dans l'Océan Arctique. La valeur ainsi ouverte pour chaque pays par la résolution de cette question frontalière dépassera de loin l'avantage potentiel futur qu'un pays aurait pu obtenir en s'arc-boutant pour chercher à obtenir plus d'espace maritime pour lui-même. Parvenir à un accord ouvre également la possibilité de collaborer dans d'autres domaines - de la coopération scientifique à l'établissement de la sécurité maritime et de normes environnementales -, ce dont bénéficieront demain les communautés du Nord dans les deux pays.

Enfin, notre expérience nous enseigne qu'investir dans le dialogue patient est essentiel pour instaurer la confiance entre les parties dans les relations internationales. Sans confiance, les parties ne s'engageront pas dans le type de discussions exploratoires et créatives qui sont nécessaires pour parvenir à des solutions. Une arène vitale à cet égard est le Conseil de l'Arctique (où politiques et experts de huit Etats de l'Arctique se réunissent), ainsi que le Conseil Euro-arctique de Barents. Ce sont des forums importants pour promouvoir le dialogue, l'établissement de la confiance et l'intégration de nouvelles connaissances dans les politiques et la prise de décision. Le renforcement de ces institutions est donc un investissement décisif.

La coopération n'est pas toujours facile. Et mettre ces leçons en pratique prendra certainement du temps et nécessitera des efforts. Mais nous sommes convaincus que travailler ensemble en ce sens est capital, car cela renforce considérablement les chances de développer des solutions collectives, dont la valeur dépasse de loin la somme des parties individuelles. Car s'il est une leçon que le froid mordant et les hivers sombres de l'Arctique nous enseignent, c'est que personne ici ne survit seul longtemps.